# Flash Info la "Newsletter" de Jean-Pierre SERRA

### annexe à



Comme annoncé dans ma newsletter n° 104 du 19 février 2013, je vous communique:

- La copie du courrier RAR adressé au Maire de Roquebrune pour obtenir un droit de réponse suite à la publication sous sa plume d'informations totalement fausses me concernant à la page 5 du numéro 38 de « La Tribune » ;
- La copie du courrier de la DDASS sur la fermeture de la Récampado;
- Les articles de Var Matin traitant :
  - de la séance plénière du Conseil Général à Draguignan (15/02/13);
  - du nouveau mode de scrutin proposé par le Gouvernement pour les prochaines élections cantonales de mars 2015 » (15/02/13);
  - de l'inauguration du nouveau poste de Police Municipale à Puget-sur-Argens (18/02/13);
  - de l'action engagée par le Maire de Roquebrune contre ACCR pour le Foyer-Logement Récampado (15/02/13)
- Les publications du CG 83 à télécharger.

Bonne lecture ... Bien à vous ... @ bientôt

**Jean-Pierre SERRA** 

rès de vous 1

© - Crédits photos - DR -

© - DR Groupe Nice-Matin

Jean-Pierre SERRA BP 17 83520 ROQUEBRUNE S/A www.jpserra.fr



Maire de 1993 à 2001 Adjoint au Maire de 1983 à 1993 Conseiller Municipal de 1977 à 2008



Conseil Général du Var 390 Avenue des Lices - BP 1303 830% TOULON CEDEX -



Président Var Tourism de Développement Tou Bd Stansbourg - BP 31 3093 TOULON Ceden Tel: 04/94/18/59/60



Président
Réseau National des
Destinations Départementales
(ex FNCDTLA)
74/76, rus de Bersy - F. 75012 FARI3
Tél.: 01 44 11 10 20 - Fax: 01 45 55 96 66

Atout France le Développement Touristique du Conseil d'Administration ésident du Comité d'Audit

nseil National du Tourisme résident de la section Politiques Territoriales et Développement Durable Syndicat National es Agents de Voyage (SNAV) Membre du Conseil National Le 10 février 2013

M. Luc JOUSSE Maire Hotel de Ville BP4 Rue Grande André Cabasse 83520 ROQUEBRUNE S/ARGENS

mandée avec accusé de réception

Objet : Droit de réponse - La Tribune – Edition Spéciale « La vérité vraie »  $\mathbf{n}^\circ$  38 – Décembre 2012

En application de l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881, <u>je tiens à vous</u> informer que <u>je viens de solliciter auprès de votre Directeur de la publication par courrier RAR dont copie en annexe, un droit de réponse, suite à la diffusion par la Poste dans toutes les boites aux lettres de la Commune et à la mise en ligne sur le site internet de la Commune, du numéro 38 du magazine d'information municipale « La Tribune » intitulé « Edition spéciale : La Vérité vraie ».</u>

Comme vous avez eu l'occasion à plusieurs reprises de me le rappeler, les termes de l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881, stipulent qu'<u>à défaut</u> d'insertion du doit de réponse dans un délai de luitaine sur les ries interet de la Commune et dans la prochaine édition de La Tribune, c'est à la Juridiction pénale qu'il me faudra recouir pour procéder à une action en insertion forcée outre une demande de dommages et intérêts.

Ayant eu à plusieurs reprises et à votre demande, l'obligation de me plier aux dispositions de l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881, je ne doute donc aus unpositions de l'attrice lo de la foi du 7 juinet 1005, je ne doute doire pas que, par parallelisme des formes, vous metries un point d'homeur à procéder comme j'ai pu le faire et donc à insérer ma réponse sous les mêmes et supports, à savoir :

- dans le numéro de votre magazine d'information municipale, « La Tribune », qui suivra le surlendemain de la réception de la présente,
- mais aussi sur le site internet de la Commune à la même place et en mêmes caractères que l'article de La Tribune n° 38.

Dans l'attente de cette parution, à la fois sur le site de la Commune et dans la prochaine édition de la Tribune, je vous prie de croire, Monsseur le Maire, à l'expression de mes salutations.



### **BP 17 - 83520 ROQUEBRUNE S/ARGENS**



# Flash Info la "Newsletter" de Jean-Pierre SERRA

Mercredi 13 février 2013



© - DR

Le secteur social plombe le budget du Départeme

Les conseillers généraux ont commencé à examiner le budget primitif 2013 du Département, hier à Draguignan. Le vote se poursuit demain à Toulon

ans un contexte fi-nancier particulière-sell général a commencé à dévoiler ses choix budgé-taires pour 2013, hier en séance plénière à Dragui-gnan. Neuf des treize politi-ques départementales ont été adoptées, à commen-cer par celles relevant du secteur social, compétence première du conseil géné-ral.

Var

Hausse de 7,7 %
des bénéficiaires
du RSA
Au total, 473 millions
d'euros vont être consacrés à l'insertion et au développement social (153
M€), à l'autonomie des
personnes (252.3 M€) ainsi
qu'à la prévention et protection de l'enfance et des
familles (67,6 M€), contre
454 millions en 2012. 454 millions en 2012.

\*A ce jour, le Var compte plus de 34 000 bénéficial res du Revenu de solidarité active (RSA), dont 25340 sont à la charge financière de la collectivité, ce quire-présente, sur les douze derniers mois, une augmentation de 7,7 % -, a précisé Caroline Depallens, présidente de la commission des solidarités. Dans le même temps, le département continue à subir un vieillissement de sa populavieillissement de sa popula-tion, dont 28 % a au-jourd'hui plus de soixante elle de 122 à 111 millions.

jourd'hui plus de soixante ans.
La hausse des dépenses sociales, qui vient s'ajouter à une baisse des recettes provenant des droits de mutation et à un gel des dotations de l'État, a logiquement des répercussions sur les autres politiques départementales.

Ainsi, si l'enveloppe allouée



à Six-Fours et Gabrielle Co-lette à Puget-sur-Argens) et un en reconstruction (Jo-litot Curie à Carquei-faglament en travaux cette ranne) », a détaillé Jean-nnée, à Vinon-sur-Verdon,

15

Var

var-matin Mercredi 13 février 2013

16

# Un canton pour d

Elles n'auront lieu qu'en 2015 mais les élections cantonales font déjà débat. La réforme prévoit un binôme homme-femme, deux fois moins de cantons, autant d'élus mais moins de ruraux

a réforme des scrutins locaux? Peut-être bien que le sujet, un brin austère, vous est passé autessus de la tête. Pourtant, cette réforme, voulue par le gouvernement, est une véritable petite bombe. Qui est en train de mettre le feu au monde politique. Qui est en Irain de mettre le feu au monde politique. Et plus spécialement chez les élus locaux, même si les élections cantonales, initialement prévues en 2014, n'auront lieu qu'en 2015. Car ce nouveau texte<sup>(1)</sup> qui devrait finir par voir le jour malgré le rejet récent du Sénat – va révolutionner le mode d'élection des conseillers généraux. Pas moins. Lequel, il est vrai, n'a guère évolué depuis sa mise en

Première ambition de la ré-forme : faire entrer, d'un coup d'un seul, la parité au à peine 13 % de femmes



les cantons « nouvelle for-mule » devront compter un nombre minimal d'habi-tants. Ce qui conduira for-cément à réduire le nom-bre d'élus « ruraux ». Décidément, les présidents de la République changent mais les conseils généraux semblent toujours être dans le viseur... Afin de ré-duire le nombre d'élus et pour s'attaquer au fameux duire le nombre d'élus et pour s'attaquer au fameux « millefeuille », le précédent gouvernement avait lima-giné feu « le conseiller ter-ritorial ». Aujourd'hui, dans une autre optique mais en soulevant tout autant de mécontentement, on s'ap-prête à créer le conseiller départemental. Mais entre redécoupage, parifé impo-sée et rééquilbrage au pro-fit des urbains, un cocktail détonnant s'il en est, sa naissance ne se fera pas sans douleur.

MIREILLE MARTIN

# Flash Info la "Newsletter" de Jean-Pierre SERRA

### annexe à

Près de vous!

© - DR -Groupe Nice-Matin

# Ce qui devrait changer dans le Var

Avec la réforme, le Var de-vrait compter 22 cantons au lieu de 43. Et passer des 16 % de femmes, actuelleto the discount of the discoun

## Au moins 36 500 habitants

habitants
Actuellement, le nombre
moyen d'habitants d'un
canton varois tourne autour de 23 400. Avec la réforme, il passera à 46 000.
Le plus grand en nombre
d'habitants ne devra pas
depasser les 55 000. Le
plus petit 36 500.

## L'exemple de Comps et Fréjus

C'est là que ça coince mé-chamment pour certains. Actuellement, par exem-ple, Comps, le plus petit



canton du Var en nombre d'habitants (1 324) pèse, autant à l'assemblée départementale que le canton le plus peuplé, Fréjus en l'occurrence, (57 751 habitants).

Le camton de Comps – qui comps – qui comps – qui comps – qui villages du autant à l'assemblée départementale, en l'occurrence, (57 751 habitants).

L'en comme l'autre, ent rédécourages canton du Var en nombre d'habitants (1 324) pèse du autant à l'assemblée départementale que le camton le pluis peuplé, Fréjus en l'occurrence, (57 751 habitants).
L'un comme l'autre ont «droit » chacun à un élu pour les représenter au conseiller général. La réforme va changer tout ça.

bains peut favoriser les so-cialistes qui détiennent en cialistes qui detiennent en France nombre de gran-des villes, cela n'est pas vraiment le cas dans le Var. D'autant que les cantons varois ruraux sont sou-vent détenus par la gau-

De quoi compliquer en-core un peu le tableau.

### Horace Lanfranchi: « Un raisonnement de matheux »

« C'est la négation du monde rural l », Horace Lanfranchi (UMP), président du conseil géneral du Var, élu dans le canton de Saint-Maximin (31 300 habitans), s'insurge contre le projet de réforme. « On ne pourre pas créer du sens autour du seul critère de la démographie. Cela revient à nier les territoires au profit d'une logique de chiffres. Cest un travail d'énarques parisiens. » Et le président rappelle que « le conseil général, au travers de sa politique de territoires, comme l'Etat et les élus, avec les intercommunalités, ont planché sur de nouvelles les intercommunalités, ont planché sur de nouvelles organisations s'appuyant justement sur des bassins de vie et des territoires "naturels". Pour cela, nous sommes partis de la vraie vie des gens l » Pour Horace Lanfranchi, le Pour Horace Lanfranchi, le conseiller général incarne justement son territoire et la population qui y vit. « Vouloir lui attacher un canton en fonction d'un nombre d'habitants, c'est méconnaître son enracinement. C'est juste un raisonnement de



« C'est un travail d'énar ques parisiens. »

(Photo Luc Boutria)

matheux! On va nous fabriquer des élus « hors sol »! » so(»!»
Horace Lanfranchi s'inquiète
également des compétences
qui pourraient être retirées
au Département au profit de la Région. « On nous laisserait seulement le social. Mais comment avancer dans ce domaine si on n'a plus de commétences en matière compétences en matière d'habitat, d'emplois, entre autres? Tout est imbriqué. »

Var

var-matin Mercredi 13 février 2013

17

# la parité fait la nouvelle loi

# « Les ruraux seront les grands perdants »

me betties. Toulon n'y per-Certes, Toulon n'y per-drait pas beaucoup en re-présentativité départe-mentale : quatre cantons au lleu des neuf existants et huit élus en place des neuf actuels. Mais pour le sénateur-maire de la ville capitale du Var, e le département s'en trouverait déséquili-bré l'Fl les grands nerdinats

s'en trouverait déséquili-bré! Et les grands perdants seraient bien évidemment les territoires ruraux puisqu'il ne pourrait pas exister de canton en deçà de 36 660 habitants. »

Ce qui conduirait à créer de toutes pièces de grands nouveaux territoires ruraux pour trouver le nom-bre d'habitants requis.

### Territoire nié

« C'est nier la réalité d'un territoire. Or, souligne Hu-bert Falco, le canton est un échelon de proximité capital dans le monde rural. J'en parle en connais-sance de cause! »



Hubert Falco : « Le canton doit rester un échelon de

L'ancien conseiller géné-ral de Besse-sur-Issole mais aussi exprésident du conseil général du Var Entout cas, Hubert Falco, s'étonne aussi du système bizarre - du binôme. « Rien n'empêchera ses

# « Appuyons-nous sur les intercommunalités »

Scion Pierre-Yves Collombat, sénateur: « On prétend que les élections cantonales n'inféressent pas les électeurs. C'est patéère uni dans les villes mais dans les zones nunles, tout naturellement que le sénateur Pierre-Yves Collombat et dont le groupe RDSE au Sénat n'a pas pris part au vote » éset fait le porte-parole des « ruraux » dans cette nouvelle bataille autour du futur mode d'élection des conseillers généraux. Luimēme conseiller général (PS) du canton de Callas (environ 8 000 habitants), il préside 8 000 habitants), il préside également l'Associati maires ruraux du Var.

Donner du sens

- En zone nrule, le redécoupage, qui suivru cette réforme,
va dessiner des contons très
etendas qui n'auront plus
grande signification pour les
citoyeras. Pour éviter cela, le
sénateur varois a déposé un
amendement qui permettrait
de revoir le découpage actuel
en se basant sur de l'existant ;
les intercommunalités.



Pour Pierre-Yves Collombat, le sénateur est aussi un conseiller général « rural ».

« Les conseillers départemen- faible densité démographi-\*Les conseniers aepariement-teux seruient élis au scribin proportionnel de liste dans des sections correspondant aux in-tercommunalités, «Ou à de re-groupements d'intercommu-nalités pour les zones à plus lisme et la parité. »

# Flash Info la "Newsletter" de Jean-Pierre SERRA



© - DR -Groupe Nice-Matin & CG 83

## **PUGET-SUR-ARGENS**

# Déménagement réussi pour la police municipale

samedi matin, pour l'inauguration des nouveaux locaux de la police municipale de Puget.

Le poste précédent, en mairie, était devenu trop exigu. C'est donc dans les nouveaux bâtiments de l'ex-parking Isnard que les agents municipaux ont déménagé. Ils y trouvent 225 m² de surface. Outre cinq bureaux et les locaux de commodité, une chambre forte pour les armes et un bureau accueillant le centre de supervision urbaine (caméras de surveillance) com-plètent les nouvelles installations. Le tout étant très bien situé, à l'entrée du village

Pour cette crémaillère, la mairie de Puget avait mis les petits plats dans les grands. Une cérémonie très officielle avec levée des couleurs présentation des effectifs aux personnalités, avant les discours et la visite des nouveaux locaux.

## « Très proches des administrés »

Jean-François Moissin, l'adjoint à la sécurité, a remercié les nombreuses personnes présentes (1) à cette manifestation y voyant « un remerciement aux hommes et fem-



inaugurés samedi, sont à la fois plus vastes et plus fonctionnels, à l'entrée du village.

mes qui assurent leurs fonctions avec compétence, courage, abnégation dans des moments souvent difficiles. Ils assurent une veille permanente, 24 heures sur 24, pour la sécurité des Pugétois. » Le maire, Paul Boudoube, s'est pour sa part attaché à rappeler les fonctions de ces agents « très proches des gens, collaborant étroitement avec la gendarmerie ». Et de préciser « que les policiers municipaux ne travaillent non pas jusqu'à 20 heures mais souvent jusqu'à 23 heures et plus tard selon

les cas. » Le sous-préfet, Stanislas Cazelles a quant à lui mis l'accent sur l'union entre les différents services de sécurité. S'adressant aux policiers municipaux et gendarmes présents : « Vous nous protégez jour et nuit d'une dangerosité présente au quotidien... Merci pour votre action, votre dévouement, votre professionnalisme ».

1. Outre les personnalités précédemment citées, on notait la présence de Jean-Pierre Serra, vice-président du Conseil général et du lieutenant Jacques Lopez . nmandant la brigade de gendarmerie de Fréjus

### **Neuf agents** et des missions variées

La police municipale, dirigée par Martial Marinez, est composée de neuf agents dont le chef de police, une secrétaire et un vaguemestre.

Pour tous, les horaires administratifs suivent ceux de la mairie à l'exception du samedi ou la police municipale travaille toute la journée. En outre, elle effectue de nombreuses heures sup-plémentaires liées à des événements particuliers. Se ra-joutent à cet effectif un agent de surveillance publique et sept « enfants trafic » qui font traver-ser les enfants et familles lors de l'entrée et de la sortie des

Pour mener à bien leurs missions, extrêmement diverses et variées, les policiers municipaux disposent de quatre véhicules dont un 4x4 pour feux de forêt et inondations, et deux VTT.

### Ci-dessous les publications à télécharger sur le site du Conseil Général du Var

http://www.var.fr/ressources/files/budget/BP 2013.pdf http://www.var.fr/ressources/files/budget/brochure\_poli\_dep2013.pdf http://www.var.fr/ressources/files/environnement/RDD 2012.pdf







# Flash Info la "Newsletter" de Jean-Pierre SERRA

### annexe à



© - DR -



PRÉFECTURE DE VAR

Ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports

DDASS DU VAR

DOSSIER SUIVI PAR PIERRE RIBAUD REFERENCES ARAPPETER SPR 0059 2009

PÔLE SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

· Mireille BORIE

Inspecteur Principal

### 04 94 09 85 39

 Geneviève ZIMMERMANN Médecin Inspecteur Général de Santé Publique ☐ 04/94/09/84/95

Telecopie : 04 94 09 84 80

DEPARTEMENT HANDICAP ET DEPENDANCE

Toulon, le 18 mars 2009

Le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales

Monsieur JOUSSE Maire de Roquebrune/Argens

Président du CCAS 2, place SALVAGNO 83520 ROQUEBRUNE ARGENS

Fermeture du Fover Logement « La Récampado » Objet: Délibération du 2 mars 2009 du CCAS de Roquebrune/Argens.

Réf: a) Arrêté municipal de fermeture provisoire du foyer logement « La Recampado » nº 09/24 du 18 février 2009 b) Votre lettre à M. Le Préfet du Var en date du 27 Février 2009

e) Délibération du conseil d'administration du CCAS de

Roquebrune/Argens du 2 mars 2009

P.J : Lettre DDASS nº 075/09 du 13 mars 2009

Monsieur le Maire.

La décision de fermeture provisoire à compter du 31 mars 2009 entraîne des conséquences sur la prise en charge des résidents, le reclassement du personnel et l'avenir de l'établissement.

Cette décision appelle des remarques et ces conséquences justifient des compléments d'information.

D'abord, les différentes délibérations transmises font suite à l'arrêté municipal de fermeture provisoire du 18 février 2009, « considérant le risque grave et imminent » lié à la présence de « légionnella pneumophila » dans les installations d'eau chaude de l'établissement.

Cette fermeture est décidée pour le 31 mars 2009 au motif de risque grave et imminent pour les résidents suite à la présence de légionelles dans le réseau d'eau chaude sanitaire.

Je suis surpris de l'utilisation de ce motif (danger grave et imminent) et ce à deux titres

En effet, la direction du foyer logement a saisi le service de Veille et Sécurité Sanitaire de la DDASS le 12 septembre 2008 pour l'informer de la contamination du réseau d'eau chaude sanitaire. En supposant que cette contamination soit effectivement un risque grave et imminent pour les résidents (ce qui n'est pas le cas si l'exposition au risque est supprimée), la fermeture de l'établissement aurait du être prononcée dans les jours suivants cette découverte et non 6 mois plus

Toute correspondance est a adresser de façon impersonnelle au Directeur Departemental des Affaires Sanitaires et Sociales Une Sanitaire, avenue Luzare Carnot, 83076/10/UTON CFDFN

Ci-dessus, une copie de la page 1 du courrier de la DDASS du 18 mars 2009, sur la fermeture du Foyer Logement « La Récampado » mettant en doute la fermeture au titre de danger grave et imminent »

# Flash Info la "Newsletter" de Jean-Pierre SERRA

## annexe à



© - DR -

Suite à l'information sur la contamination du réseau d'eau, le service de Veille et Sécurité Sanitaire à immédiatement contacté le service technique municipal et à adressé le 16 septembre 2009 un courrier de mise en demeure demandant entre autre de supprimer l'exposition au risque, soit en supprimant l'exposition à l'eau chaude, soit en installant des filtres anti légionelles. L'établissement à immédiatement choisi de poser des filtres anti légionelles, ce qui supprime l'exposition au risque et donc. L'annule:

Dès lors la fermeture au titre de danger grave et imminent n'a pas lieu

Ensuite, vous avez priviléglé cette solution « radicale » à une mise en sécurité en cours d'exploitation. Considérant cette fermeture provisoire, je souhaite donc connaître à ce stade quelles sont les intentions de la commune sur le devenir de la structure.

De plus, en ce qui concerne les mesures d'accompagnement de la décision prise. je vous remercie de me tenir informé:

- des conditions de relogement des personnes aceneillies jusqu'alors, avec l'orientation et la répartition entre les structures des personnes hébergées ;
- des conditions de reclassement des personnels.

S'agissant du relogement, vous avez saisi par lettre du 27 février 2009 le Préfet Var d'une demande de dérogation afin que l'établissement «Les Miconcouliers » puisse acqueillir certains des résidents du foyer-logement.

Vous trouverez ci-joint copie de la réponse adressée à cet établissement l'autorisant à accueillir ces résidents.

Enfin, j'attire votre attention sur le fait que le contrôle de légalité des délibérations des collectivités locales et des CCAS qui en dépendent ressort du « Bureau des relations avec les collectivités locales » de la sons-préfecture de Draguignan pour ce qui est de votre commune.

le leur transmets donc ces documents adressés par erreur dans mes services.

Dans l'attente de votre réponse je vous prie d'agréer. Monsieur le Maire. l'expression de ma considération distinguée.

> Le:directeur départemental no des Affaires Sanitaires et Sociales du ValVal Gérard DELGA

Copie: CG DPAPH CPAM du Var

Ci-dessus, une copie de la page 2 du courrier de la DDASS du 18 mars 2009, sur la fermeture du Foyer Logement « La Récampado » mettant en doute la fermeture au titre de danger grave et imminent »

# Flash Info la "Newsletter" de Jean-Pierre SERRA



© - DR -Groupe Nice-Matin

## Estérel région

var-matin Vendredi 15 février 2013

# La Recampado : le maire réclame 3,1 M€ de préjudices

Aux Issambres, le projet de résidence-seniors dans les locaux de la Recampado tombe à l'eau. Face aux attaques de l'association l'ACCR, le maire va saisir le tribunal administratif

Aux Issambres, le projet de résiden Face aux attaques de l'association l'accimpado, situé avenue de la Thébăide, aux Issambres, trouverat-elle un nouveau de la Thébăide, aux Issambres, trouverat-elle un nouveau soutifé? C'est la question qui se pose après le retrait du principal investisseur, à la middecembre. Las des multiples response après les multiples related propriet de contribue de la collèté de parmiscipal investisseur, à la middecembre. Las des multiples related propriet de contribue de la collèté de par Josette Mimouni, selon le maire Luc, Josses.

Une situation jugée intolérable par clearie, qui lait état d'une perte, pour la commune, ce bien le par ce dernier, qui lait état d'une perte, pour la commune, ce bien des 125 Me.

\*\*C'est facile de faire des faire des 125 Me.

\*\*C'est facile de faire des reconst de l'ancien (sper-lognement membres de l'ancien (sper-lognement ferme pour légonrellèse. Nous autonos phasicurs possibilités, le Caisno Partouche nous acoatt contactés car la situation géographique, en front de mer, face à Saint-Tropez, auce une nous tenualition de proximité.

\*\*Cital exceptionnelle. Nous autoris publication de l'alognement, autoris de l'autoris de l'



### Pour la présidente de l'ACCR, le combat continue

# Pour la présidente de l'ACCR, le combat continue

Josette Mimouni, présidente de l'As- le contribuable. C'est faux. La ville Un casino de jeux ? « Je ne suis pas sociation citoyenne de contribuables roquebrunois (ACCR) n'entend pas se « laisser déstabiliser ». Selon ses propos, aucun doute, la bataille continue. « En ce qui concerne la volonté du maire d'intenter à l'encontre de l'ACCR un recours indemnitaire. nous l'incitons à la plus grande prudence car nous l'interprétons comme un moyen de pression ou une menace pour faire taire toute velléité de transparence et de démocratie dans notre commune ».

Pour l'association, si l'acquéreur a quitté le navire, c'est uniquement « par crainte d'ennuis en raison d'anomalies importantes ».

L'anomalie majeure serait le prix fixé par les Domaines, qui ne correspondrait plus à la réalité. Il serait en fait beaucoup plus élevé depuis la modification du Plan local d'urbanisme. « On laisse entendre qu'en bloquant le projet de la Recampado, je pénalise conserve son patrimoine, non? Et pourquoi vendre un bien à une valeur deux fois inférieure au prix du mar-

### « Si nous sommes condamnés, nous voulons le bien »

Autre point de désaccord, parmi tant d'autres, le prix au mètre carré de la résidence seniors, jugé « anti-sociale ». «Il était question de 6 000 € le m², c'est du grand n'importe quoi. Ne parlons pas de maison de retraite dans ce cas-là. Qui plus est, n'importe qui pouvait devenir acquéreur ». Quant aux professions médicales et paramédicales qui devaient s'installer... «C'est un projet immobilier comme un autre, rien de plus puisque ces libéraux n'étaient pas obligés de n'avoir que des patients de la Recampado ».

Mais quel projet aurait alors satisfait l'ACCR, pourrait-on se demander.

forcément pour », répond Josette Mimouni, qui souhaite que la Recampado soit avant tout un projet social, « qu'elle redevienne comme avant et que la ville fasse des concessions sur les prix »

Mais pour cette dernière, aucune hésitation, la Recampado n'aurait jamais dû fermer. « J'ai un courrier de la DDASS, en date de 2009, qui en atteste. Il suffisait juste de nettoyer les tuyaux pour régler le problème ».

Impossible donc, de trouver le moindre terrain d'entente. Quel que soit le sujet d'ailleurs. Le conflit devrait donc s'enliser.

Pour cette dernière, l'affaire doit aller jusqu'à son dénouement, d'autant que « notre avocat dit au'on ne peut pas réclamer 3,125 M€ à une association. Et si jamais nous étions condamnés à verser cette somme, nous réclamerions donc logiquement la propriété du bien!»